



Bloquer succession de mon grand pere

Par **misty7483**, le **16/12/2013** à **17:43**

Bonjour, ma soeur vient de décéder. Elle laissé une fille. Notre père est décédé aussi (avant ma soeur). Nous devrions hériter de notre grand père qui a encore un fils. Le problème est qu'avant son décès, mon beau frère a incité ma soeur a aller faire une donation au dernier vivant ; je précise que ma soeur était naïve et influençable. Mon "beau frère " est une ordure, c'est un profiteur , d'ailleurs le jour du décès il a vite contacté le notaire... Je veux donc savoir si moi ou mon oncle peuvent bloquer la succession pour que ce rat ne touche rien. Il dit avoir droit à 60% de l'héritage...et surtout, comment faire pour bloquer la succession? j'ai entendu dire qu'il ne fallait rien signer? Merci